



## Calendrier et pré-inscriptions

LES INSCRIPTIONS AU CONCOURS D'ENTRÉE DE MARS ET AVRIL SONT OUVERTES :  
[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER A LA PLATEFORME D'INSCRIPTION](#)

Vous pouvez consulter les programmes [ICI](#)

[CALENDRIER DES CONCOURS D'ENTRÉE 2019 \(.pdf\)](#)

RAPPEL: Les dates des épreuves sont données sous réserve de modification

### ÉPREUVES EN MARS-AVRIL 2019

Pré-inscriptions en ligne : du 14 janvier au 8 février 2019

Date limite de retour des dossiers : 15 février 2019

Publication des programmes : 10 janvier 2019

#### Premier cycle (DNSP Musicien) et deuxième cycle (Master)

##### Bois

Flûte : du 26 au 29 mars 2019

Clarinette : du 15 au 16 avril 2019

##### Cuivres

Trombone ténor et trombone basse : du 1er au 2 avril 2019

Cor : du 4 au 5 avril 2019

Tuba ténor et tuba basse : du 8 au 9 avril 2019

Trompette : du 12 au 13 avril 2019

##### Claviers

Orgue : du 1er au 5 avril 2019

Accompagnement au piano : du 4 au 5 avril 2019

Piano : du 15 au 20 avril 2019

##### Percussions

• 1er cycle (DNSPM) : du 1er au 6 avril 2019 (dont répétitions les 1, 2 & 3)

• 2e cycle (Master) : du 15 au 17 avril 2019 (dont répétitions les 15 & 16)

##### Musique Ancienne

1er & 2e cycles: violon baroque, violoncelle baroque, flûte à bec, clavecin/basse continue: du 23 au 27 avril

2e cycle: clavecin, basse continue/chef de chant, improvisation au clavecin: du 23 au 27 avril 2019

##### Culture Musicale

Culture musicale : du 11 au 12 avril 2019

##### Création musicale

Composition contemporaine (regroupe Composition instrumentale et vocale)



contemporaine, composition mixte, composition électroacoustique)

- sélection sur dossier : début mars 2019
- épreuves : du 10 au 11 avril 2019

### **Musique de Chambre**

Master de musique de chambre : du 9 au 10 avril 2019

## **ÉPREUVES EN MAI-JUIN-JUILLET 2018**

Dates des pré-inscriptions en ligne : du 5 février au 1er mars 2019

Date limite de retour des dossiers : 8 mars 2019

Publication des programmes : 5 février 2019 pour toutes les disciplines SAUF les disciplines de cordes dont les programmes seront publiés le 1er mars 2019

### **Troisième cycle**

#### **Doctorat en musique Recherche et pratique**

sélection sur dossier : début mai 2019

épreuves : du 20 au 21 mai 2019

**Artist Diploma**, toutes disciplines : du 26 au 28 juin 2019

### **Premier cycle (DNSP Musicien) et deuxième cycle (Master)**

#### **Bois**

basson allemand et français : du 3 au 4 juin 2019

hautbois : du 4 au 5 juin 2019

#### **Claviers**

harpe : du 12 au 13 juin 2019

#### **Cordes**

alto : du 27 au 28 mai 2019

contrebasse : du 27 au 28 mai 2019

violoncelle : du 12 au 14 juin 2019

violon : du 24 au 29 juin 2019

#### **Musique ancienne**

viole de gambe : 7 mai 2019

master traverso: 28 mai 2019

trompette baroque: 4 juin 2019

cornet: 6 juin 2019

luth : 10 juin 2019

saqueboute: 17 juin 2019

master basson baroque : 16 mai 2019

#### **Voix**

direction de chœurs : du 14 au 15 juin 2018

chant et chant musique ancienne : du 24 au 28 juin 2019

#### **Création musicale**

Composition pour l'image



- sélection sur dossier : mai 2019
  - épreuves : 19 juin 2019
- Ecriture et composition
- sélection sur dossier : mai 2018
  - épreuves : du 20 au 21 juin 2019

### **Danse**

danse contemporaine : du 29 juin au 1er juillet 2019

danse classique : du 30 juin au 1er juillet 2019

### **Concours qui n'auront pas lieu en 2019**

Il n'y aura pas de concours d'entrée en harpes anciennes et en hautbois baroque en 2019.

### **Formations à l'enseignement musique et danse**

Les dates de concours seront publiées en mars 2019

### **Modalités**

Les épreuves se déroulent au CNSMD de Lyon :

- 3 quai Chauveau 69009 Lyon pour la musique
- 6 quai Saint-Vincent 69001 Lyon pour la danse

Les dates sont données sous réserve de modifications.

Les inscriptions se font directement du le site du CNSMD.

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour procéder à votre pré-inscription en ligne.

### **Aucune demande hors délai ne sera acceptée.**

Les dates de retour des dossiers par courrier sont impératives (cachet de la poste faisant foi). Il est vivement conseillé d'envoyer les dossiers d'inscription en recommandé. Aucune contestation ou réclamation sur la réception d'un dossier d'inscription ne sera recevable si elle n'est pas accompagnée du récépissé d'un envoi recommandé ou de tout document officiel attestant de l'envoi.

### **Bourses**

Bourses sur critères sociaux.

Pour bénéficier d'une bourse à votre entrée au CNSMD suite à votre admission, vous devez constituer un dossier auprès du CROUS de l'académie dont vous dépendez actuellement, en vous connectant sur son site internet. Ne pas attendre le résultat du concours !